



BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

En 2020, il y a des changements sur les modalités de la collecte de la taxe d'apprentissage. L'ENSCMu est habilitée à percevoir la T.A. au titre des 13 % (ancien hors quota).

MONTANT A PAYER DIRECTEMENT A L'ENSCMu :

Par virement (RIB ci-joint) :

IBAN : FR76 1007 1680 0000 0010 0611 129 **BIC** : TRPUFRP1
Titulaire du compte : UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

Par chèque n° :

Banque :

A l'ordre de : **Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse** (Merci d'indiquer la mention TA2020 au dos).

Code UAI : 068 009 7L / N° SIRET : 196 811 665 000 13

RENSEIGNEMENT SUR L'ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Interlocuteur :

Fonction :

E-mail :

BORDEREAU A RETOURNER A :

L'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
3, rue Alfred Werner
68093 MULHOUSE CEDEX

Contact : Estelle LENA / Responsable Taxe d'Apprentissage

Tél : 03 89 33 68 43

E-mail : estelle.lena@uha.fr